

## **MAIRIE DE SARTILLY**

### **SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2014**

L'an deux mil quatorze, le quinze décembre à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur RAULT Denis, Maire.

Etaient présents : M. RAULT, Maire - M. FOURRE - M. LUCAS - Mme PERRIGAULT - M. VILQUIN - Mme JARDIN, Adjointes - Mme GOUELLE - Mme LAMY - Mme LEROY - Mme LEFRANC - Mme LE PUIL - Mme LEMOUSSU - M. PAUL - M. BRETHON - Mme BINARD

Absents : Mme FILLEUL - M. LOUIS DIT GUÉRIN (procuration à M. VILQUIN) - M. COULOMBIER - M. DESBISSONS

Secrétaire de séance : Mme BINARD

---

#### **- Compte rendu de la Commission Voirie du 8 décembre 2014 :**

##### **➤ Aménagement des giratoires.**

M. FOURRÉ informe le conseil municipal qu'un courrier du Conseil Général est parvenu en mairie concernant l'aménagement des giratoires créés pour le contournement de Sartilly. Après avoir pris connaissance des différents aménagements proposés par le Département, le Conseil municipal, considérant que cet aménagement devra rendre plus agréables les entrées de l'agglomération, accepte un aménagement paysager de qualité avec des plantations légères. Les travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre départementale, avec une participation forfaitaire dans la limite de 10 € HT / m<sup>2</sup>. Le conseil municipal accepte l'entretien ultérieur par convention avec le département et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour cette réalisation.

##### **➤ Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour réaménager le bourg.**

Lors de la séance du 17 novembre 2014, le conseil municipal avait émis le souhait de suivre l'avis de la Commission Voirie pour une assistance à maîtrise d'ouvrage concernant l'aménagement du bourg et de la place de la Mairie. Après consultation auprès des services de la Communauté de Communes Avranches – Mont Saint Michel, M. FOURRÉ propose que la commune demande le concours des services techniques de la Communauté de Communes pour assurer la maîtrise d'œuvre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à en faire la demande auprès de Monsieur le Président de la Communauté de Communes.

➤ **Eclairage des terrains de football.**

Suite à la demande du club de football, le conseil municipal décide la pose de fourreaux pour la réalisation d'un éclairage sur le terrain d'honneur. Les travaux devront être réalisés avant la remise en état des terrains et accepte le devis de CEGELEC pour un montant de 9 900 € HT.

➤ **Mise en place de portiques pour empêcher l'occupation de terrains sans autorisation.**

Faisant suite à la proposition de la Commission Voirie, afin de dissuader l'occupation des terrains communaux sans autorisation, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la pose de portiques lourds à chaque extrémité du chemin bordant le terrain de football et la plaine hippique. Un portique pivotant sera posé à l'entrée du château d'eau. Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise LTP Loisel pour un montant de 8 700 € HT.

**- Compte rendu de la Commission des finances.**

Monsieur LUCAS expose au Conseil municipal différentes propositions de la Commission des finances, réunie le 9 décembre 2014.

➤ **Tarifs 2015**

M. LUCAS rappelle en premier lieu que les services « garderie » et « cantine » sont déficitaires.

Pour la garderie du matin (ouverture à 7h30), la commission propose que le tarif passe de 0.85 € à 0.90 €. Pour la garderie du soir (jusqu'à 18h50, avec fourniture d'un goûter), elle propose un passage de 1.90 € à 2 €.

Proposition est également faite du passage du ticket de cantine de 3.30 € à 3.40 €.

Concernant l'eau potable, M. LUCAS précise que la commune n'a plus que la compétence « distribution », l'achat de l'eau se faisant auprès du SMPGA (Syndicat Mixte de Production d'eau Potable du Granvillais et de l'Avranchin) au prix de 0,6908 € le m<sup>3</sup>.

La part fixe par branchement (branchement principal, branchement annexe et herbage) est proposée à 62 € par an (contre 60 € actuellement) ; le prix au m<sup>3</sup> d'eau de 0 à 200 m<sup>3</sup> à 1,50 € (contre 1,44 € actuellement), le prix de l'eau au m<sup>3</sup> pour la tranche de 201 à 500 m<sup>3</sup> à 0.85 € (contre 0.70 € actuellement) ; le prix au m<sup>3</sup> au-delà de 500 m<sup>3</sup> à 0.70 € (contre 0.55 € actuellement).

Pour le cimetière, une augmentation de 10 € pour les concessions de 30 ans et de 20 € pour les concessions de 50 ans et du columbarium est proposée avec un maintien du tarif à 50 € pour le Jardin du Souvenir.

Il est proposé enfin que les droits de place ainsi que les locations diverses (barrières, chaises, bancs, tables) restent identiques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver ces tarifs.

### ➤ **Emprunt**

M. LUCAS rappelle qu'une décision modificative du budget principal votée le 15 juillet 2014 comportait en recettes d'investissement un emprunt de 62 000 €. Des propositions faites par différents établissements bancaires et examinées par la commission des finances, il ressort que celle de la Caisse d'Epargne est la plus intéressante pour une durée de 5 ans à taux fixe avec amortissement du capital constant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à contracter cet emprunt auprès de la Caisse d'Epargne.

### ➤ **Budget principal - Décision modificative n°5**

La proposition de la commission des finances ci-dessous est adoptée par le conseil municipal à l'unanimité :

- RF : 7321 : - 46 467 € (diminution de la compensation suite au rapport de la CLECT)
- DF : 6553 : + 37 631 € (versement au SDIS)
- DF : 022 : - 30 000 € (dépenses imprévues)
- RF : 76232 : + 48 774.45 € (remboursement des intérêts des deux emprunts transférés)
- DF : 66111 : - 5 323.55 € (dernière échéance de l'emprunt, pris en charge par la CCAMSM)

### ➤ **Budget eau - Décision modificative n°3**

La proposition de la commission des finances ci-dessous est adoptée par le conseil municipal à l'unanimité :

- DF : 678 : + 1 € (erreur d'imputation)
- DF : 673 : + 5 000 € (avoir sur des factures d'eau)
- DF : 701249 : - 5 001 € (diminution de la redevance pollution)

Pour conclure, M. LUCAS fait part au conseil municipal de la notification du versement prochain du tiers du fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires, soit la somme de 9 270 €.

### **- Convention pour la fourrière.**

Le coût est de 0.47 € par habitant. Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

### **- Modification des statuts de la Communauté de Communes Avranches – Mont Saint Michel.**

Monsieur le Maire soumet à l'examen du conseil municipal différentes modifications des compétences de la communauté de communes Avranches-Mont Saint Michel.

#### 1<sup>ère</sup> modification

Secours et incendie

- Participation à la construction de centres de secours du SDIS
- Renforts saisonniers au titre de la sécurité civile sur la commune du Mont-Saint-Michel.

Après avoir pris connaissance du dossier, le conseil municipal donne à l'unanimité un avis favorable à cette modification.

### 2<sup>ème</sup> modification

Développement économique

5. Filière Equine

. Complexe équin de Dragey – Ronthon

. Soutien aux hippodromes de 1ère catégorie

Après avoir pris connaissance du dossier, le conseil municipal donne à l'unanimité un avis favorable à cette modification.

### 3<sup>ème</sup> modification

Sports

Subventions aux clubs sportifs de niveau national ou international, dont le siège est situé sur le territoire communautaire et aux manifestations sportives de dimension nationale ou internationale.

La communauté de communes serait ainsi compétente pour verser des subventions :

- Aux clubs sportifs évoluant au niveau national ou international,
- Aux clubs sportifs ayant un sportif ou un athlète licencié dans le club, médaillé au niveau national ou international, ou inscrit sur une liste ministérielle, toutes catégories confondues,
- Pour l'organisation d'évènements à caractère sportif, organisés en totalité ou partiellement sur son territoire, de dimension nationale ou internationale, et sous condition de remise d'un prix ou d'un titre de niveau au moins national.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable à cette modification : 3 Pour, 2 Contre et 10 Abstentions.

### **- Modification du temps de travail d'un agent.**

Suite à la mise en place des TAP, le Conseil Municipal valide l'augmentation du temps de travail d'un agent communal. Le temps de travail passe donc de 21.41 h à 22.02 h.

### **- Désignation d'un représentant à l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI) de Sartilly Porte de la Baie.**

M. LUCAS fait part d'une demande du Président de l'OTI que la commune soit représentée au sein de l'association, la personne désignée devenant membre de droit de l'OTI.

Le conseil municipal accède à cette demande et désigne M. FOURRÉ.

### **- Subvention des travaux de rénovation des vestiaires de football.**

Une demande de subvention peut être effectuée auprès des services de l'Etat au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires pour cette subvention.

### **- Rénovation d'une maison près de la bibliothèque**

Le logement près de la bibliothèque a besoin de gros travaux d'isolation et de tapisserie. Le montant du loyer, précédemment fixé à 460 € par mois, sera à fixer dans un prochain conseil.

### **-Divers**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 09/01/2015 à la salle culturelle et rappelle que tous les Sartillaises et Sartillais sont invités à cette cérémonie.

Monsieur BRETHON intervient concernant l'accessibilité dans le lotissement « Le Fonteny 2 ». Selon lui, les « bateaux » ne sont pas suffisamment accessibles aux personnes à mobilité réduite. Monsieur le Maire lui répond que les travaux ont été effectués dans le respect des normes en vigueur.